

# CEVAZURIL 50 mg/ml

ad us. vet.  
Suspension orale  
En cas de coccidioses chez les veaux et les porcelets

## COMPOSITION

1 ml contient :  
Substance active : Toltrazuril 50 mg  
Conserv. : E211, E281  
Excipients q.s.

## PROPRIÉTÉS/EFFETS

Le toltrazuril est une triazinone symétrique avec une large efficacité contre plusieurs genres de coccidies. Il agit de façon prophylactique et thérapeutique contre les coccidioses des veaux et porcelets.

Chez les veaux, les infections sont causées par *E. zuernii* et *E. bovis* et chez les porcelets par *Isospora suis*.

Il est actif contre tous les stades de développement intracellulaires de coccidies : mérogonie (multiplication asexuée) et gamétogonie (phase sexuée). Tous les stades étant détruits, son mode d'action est de type coccidiocide.

## PHARMACOCINÉTIQUE

### Porcelets :

Après administration orale, le toltrazuril est absorbé lentement avec une biodisponibilité de 70 %. La concentration plasmatique maximale (C<sub>max</sub>) du toltrazuril est de 8,9 mg/l, et est obtenue après environ 24 heures. Le métabolite principal est le toltrazuril sulfone.

L'élimination du toltrazuril est lente avec une demi-vie d'élimination d'environ 76 heures. Les fèces sont la principale voie d'élimination.

### Veaux :

Après administration orale, le toltrazuril est absorbé lentement.

La concentration plasmatique maximale (C<sub>max</sub>) du toltrazuril est de 36,3 mg/l et est obtenue après environ 36 heures.

Le métabolite principal est le toltrazuril sulfone. L'élimination du toltrazuril est lente, avec un temps de demi-vie d'environ 96,4 heures. Les fèces sont la principale voie d'élimination.

## INDICATIONS

### Veaux :

En traitement prophylactique pour prévenir la coccidiose clinique et pour réduire la dissémination des ookystes infectieux chez les veaux jusqu'à 9 mois, dans les exploitations ayant un historique confirmé de coccidiose due à *E. zuernii* et *E. bovis*.

### Porcelets :

En prophylaxie et en traitement des coccidioses dues à *Isospora suis* chez les porcelets pendant la première semaine de vie, dans les élevages infectés.

## POSOLOGIE/MODE D'EMPLOI

### **Veaux :**

Traitement métaphylactique avec une dose orale unique de 15 mg de toltrazuril par kg de poids vif, soit 3 ml de Cevazuril 50 mg/ml suspension orale pour 10 kg de poids vif jusqu'à l'âge de 9 mois ; après allottement dans un environnement contaminé, traiter 2 semaines après infection et par conséquent environ 1 semaine avant l'apparition de la maladie (pendant la période prépatente, c'est-à-dire avant l'excrétion et la dissémination des coccidies infectieuses).

### **Porcelets :**

20 mg de toltrazuril par kg de poids vif pendant la première semaine de vie, soit 0.4 ml de suspension orale par kg de poids vif. Un traitement unique est suffisant.

Utiliser un applicateur oral approprié. Compte tenu des faibles quantités requises pour le traitement individuel des porcelets, il est recommandé d'utiliser un dispositif permettant de doser la préparation à 0,1 ml près. Les seringues usagées doivent être jetées après le traitement car elles ne peuvent pas être nettoyées.

Agiter la suspension avant utilisation.

Mesures essentielles pour la prophylaxie : bon climat d'étable et élimination des sources d'infection par la sécheresse et la propreté.

### Surdosage :

L'administration de 5 fois la dose chez les porcelets et de 3 fois la dose chez les veaux est bien tolérée.

## EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

## DÉLAIS D'ATTENTE

Viande et abats :

**Veaux :** 63 jours.

**Porcelets :** 70 jours.

Ne pas administrer aux bovins dont le lait est destiné à la consommation humaine.

## REMARQUES PARTICULIÈRES

Ne pas conserver au-dessus de 30° C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte sous la mention « Exp ».

Délai d'utilisation après le premier prélèvement : 6 mois.

Tenir hors de la portée des enfants.

Environnement : Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés avec les ordures ménagères pour éviter une contamination des cours d'eau.

# **PRÉSENTATIONS**

Emballage d'un flacon de 100 ml ou 250 ml.

Swissmedic 66153 (B)  
ATCvet code : QP51AJ01

Titulaire de l'autorisation :

Biokema SA  
Crissier-Lausanne

Mise à jour de l'information : décembre 2016.